

	Extrait du Registre des délibérations du <b>Conseil Municipal</b> de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre <b>22145</b>
---	--	----------------------------

**SEANCE du : 20 juin 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt juin à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 14 juin 2022.

ETAIENT PRESENTS			
Anne-Marie BARBIER	Bruno BODIN	Pascal GABILY	Pierre MORIN
Philippe BARON	Pierre BUREAU	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Thierry BAUDOUIN	Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Alain ROBIN
Bérandère BAZANTAY	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Philippe ROBIN
Florence BAZZOLI	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Anne ROUX
Anita BRIFFE	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	Rodolph THIBAUDEAU
Hélène BROSSEAU à partir de 19h53	Stéphanie FILLON	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Marie JARRY à Emmanuelle MENARD	Jamel CHENIOUR à Bruno COTHOUIS	Marinette TALLIER à Bruno COTHOUIS
Corinne BAUDRY-GELLE	Hélène BROSSEAU de 19h45 à 19h53	Sandra CAILTON à Yannick CHARRIER

**Secrétaire de séance :** Constance MACKOW, assistée des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.  
**Assistait également :** Delphine CHESSEYON - Directrice Générale des Services  
 Mathieu LEGAY - Directeur Général Adjoint



### Admissions en non-valeur

Il est présenté un état de taxes communales et produits communaux considérés comme irrécouvrables, établis par le comptable assignataire.

Le montant total des titres à passer en créances irrécouvrables est de 3 777.06 €.

Le montant des crédits ouvert au budget primitif 2022 pour les non-valeurs est de 20 000 €.


Vu les pièces présentées selon la liste ci-jointe,


Considérant qu'il apparaît bien que les sommes dont il s'agit ne sont pas susceptibles de recouvrement,

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide :**

- **D'ACCEPTER** l'admission en non-valeur des produits et taxes susvisés, à savoir :
  - o Liste 5394870133 d'un montant de 3 777.06 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
 Pour extrait conforme

Le Maire,  
  
 Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture  
 079-217900497-20220623-DG\_DEL\_2022\_145-DE  
 Date de télétransmission : 23/06/2022  
 Date de réception préfecture : 23/06/2022